

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

20/09/2024

### Date de l'affichage

20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Davy BRUN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Stéphanie DEGAND, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h08 pour la Délibération N°2024/86-03), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

### Absents excusés représentés

Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Yannick GUILLO, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Charlie GABILLON par Didier BALDY, Serge HAMELIN par Frédéric BRUNOT, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT par Gilles BOUDOT, Jean-Yves RAVENNE par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT.

### Absents non excusés

Thomas LECONTE & Pierre PERRET.

**44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 10 représentés, 2 absents non excusés à la séance.**

**Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le **03 OCT. 2024**

ID : 077-247700701-20240926-2024\_103\_20\_1-DE

**2024/103-20 – OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES  
« AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-ÉLIPHE DE RAMPILLON » POUR  
L'ORGANISATION D'UN CONCERT**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2, en date du 7 janvier 2020, portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2022/09-09, en date 17 février 2022, portant validation d'un règlement permettant l'attribution de subventions aux projets culturels associatifs reconnus d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2024/09-09, en date du 25 janvier 2024, portant modification du règlement d'attribution de subventions aux associations pour leurs projets culturels,

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de soutenir les associations locales, en particulier leurs projets culturels qui présentent un intérêt communautaire,

**Considérant** la demande de l'association « Amis de l'Église saint-Éliphe de Rampillon », en date du 2 septembre 2024, pour l'octroi d'une subvention de 1 000 euros de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne pour contribuer à la mise en œuvre de leur concert annuel avec le Trio Sonans, prévu le dimanche 13 octobre 2024, dans l'église de Rampillon,

Monsieur Sébastien COUPAS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à 41 voix pour,

**ARTICLE UN :**

Reconnait l'intérêt communautaire du concert, organisé le dimanche 13 octobre 2024, par l'association des « Amis de l'Église saint-Éliphe de Rampillon ».

**ARTICLE DEUX :**

Décide d'octroyer une subvention de 800 euros à l'association des « Amis de l'Église saint-Éliphe de Rampillon ».

**ARTICLE TROIS :**

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2024.

Séance du 26/09/2024

**ARTICLE QUATRE :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 septembre 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le **03 OCT. 2024**

ID : 077-247700701-20240926-2024\_103\_20\_1-DE

Séance du 26/09/2024 |

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

03 OCT. 2024